



PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR . SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 4 – Année 2025

TITRE DE L'ACTION :

MOBILITE DES SALARIES

CONTACT REFERENT DIJON METROPOLE :

Fabrice LAMBERT – Chargé de projet Mobilités

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Dijon Métropole s'engage dans l'accompagnement des entreprises avec son exploitant Kéolis-Divia Multimodalités pour les aider à élaborer leur plan de mobilités employeurs.

- diminuer la part de la voiture individuelle dans les trajets domicile-travail et dans les déplacements professionnels
- orienter au report vers les transports en commun, les modes actifs tels que le vélo ou la marche à pied ou encore le covoiturage.

Dijon Métropole participe ainsi, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) au programme d'élaboration des plans de mobilité employeurs des entreprises, sachant qu'ils sont obligatoires pour les établissements réunissant les critères suivants :

- entreprises de + de 50 salariés
- absence d'accords collectifs sur la mobilité, face à l'obligation d'intégrer le sujet mobilité dans les négociations annuelles obligatoires sur la qualité de vie au travail
- si l'entreprise se trouve sur un périmètre Plan de Protection Atmosphère (PPS), alors une structure, même non concernée par la loi LOM, peut-être dans l'obligation de mettre en place un Plan de Déplacement Employeur (PDME).

Objectif :

Les objectifs sont les suivants :

- Participer à informer, sensibiliser et accompagner les opérateurs économiques à l'échelle territoriale sur les enjeux des plans de mobilité employeurs, mais également sur la part employeur obligatoire ;
- Contribuer à structurer les filières économiques et leurs représentations en organisant des réunions par secteur géographique et par secteur d'activité ;

- Recenser tous les plans de mobilités actuels dans les entreprises.

Contenu :

Les différentes étapes nécessaires pour atteindre l'objectif sont les suivantes :

- s'engager à porter collectivement la démarche avec une volonté forte et motrice de la direction de l'établissement, afin d'organiser la gouvernance du projet ;
- élaborer un diagnostic de qualité de l'accessibilité et de la mobilité de l'entreprise en tenant compte des contraintes et des spécificités de l'établissement pour un PDME cohérent et adapté ; contribuer au diagnostic et au plan d'action (réunions techniques, comité de pilotage...), un diagnostic individuel peut être effectué par DiviaMobilités avec le fichier (non nominatif) du personnel et son adresse de domicile ;
- étudier un plan d'actions en concertation en construisant les différentes mesures avec l'implication des collaborateurs, faciliter l'accès à l'information et être à l'écoute des attentes ;
- mettre en œuvre le plan d'actions, sensibiliser les équipes, informer communiquer pour inscrire le projet dans la durée ;
- suivre, évaluer et mutualiser les actions dans le temps et inciter à la création de PDME avec les établissements voisins (PDMIE). Le principe est de regrouper des actions individuelles d'entreprises pour créer une action territoriale portant sur une zone d'activités ou sur une zone d'emplois regroupant de nombreux établissements.

La CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire contribuera à l'atteinte de cet objectif en mobilisant les entreprises cibles par secteurs géographiques ou par filières, dans le cadre d'un calendrier fixé en concertation avec la Métropole.

Avantages et résultats :

- réduire l'autosolisme de manière générale, trajet domicile-travail et trajets-professionnels
- améliorer les émissions de gaz à effet de serre
- réduire les consommations d'énergie, moins de Co2 émis
- faire des économies permettant l'autofinancement des équipements
- obtenir des équipements propres (VAE et trottinettes électriques, stationnements vélos sécurisés).

COUT ET NATURE DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût par an
Recensement des entreprises de 50 et+ ayant établi un PDME, par la réalisation d'une enquête à l'échelle de la Métropole ou d'une Zone d'Activité	6 j
Conduite d'entretiens dirigés avec 6 entreprises de plus de 50 salariés, analyse des retours.	8 j
Organisation et tenue de réunions	1 j
TOTAL	15 j

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :

Keolis Dijon Multimodalité.

EVALUATION :

Nombre d'entreprises participantes et représentativité de celles-ci. Retour de l'enquête.